



COMMUNE : FINANCES PUBLIQUES

024 AUSSAC-VADALLE
ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFECN° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

	Bases d'imposition effectives	Taux de référence	Taux plafonds	Bases d'imposition prévisionnelles	Produits référence (col. 4 x col. 2)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)
	2024	2025	2025	2025	2025	2025	2025
Taxes	1						
Taxe foncière bâtie (TFB)	450 287	43,89	118,67	461 600	202 596	43,89	102 596
Taxe foncière non bâties (TFNB)	40 127	64,38	126,98	40 800	26 267	64,38	26 267
Taxe d'habitation (TH)	66 046	16,11	55,58	61 100	9 843	16,11	9 843
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	54 190	21,57	49,79	113 100	24 396	21,57	24 396
				Total	263 102		
Taxe		Bases d'imposition effectives	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles	Produit référence (col. 4 x col. 2)	Taux de majoration applicable en
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)		>>>	>>>	>>>	2025	2025	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	10	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité		
Taxe d'habitation (TH)	$\frac{263 102}{263 102} = 1,000 000$		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
21 639	38 934	0	460	45 463	23 598	52 173		182 267

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	Le 18 MARS 2025	Le Pour la Direction des Finances publiques, FRANCOIS DOUIS	Le Pour la Préfecture, Pour la Commune,
263 102	182 267	445 369			



COMMUNE :
FINANCES PUBLIQUES

ARRONDISSEMENT : 16 ANGOULEME
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE RUFFEC

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste

a. Par le conseil municipal

b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte

b. Par la loi

c. Locaux industriels

c. Centrales photovoltaïques

d. Logements sociaux et longue durée

d. Centrales hydrauliques

Taxe foncière non bâtie

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil municipal

a. Par la loi (terres agricoles)

Taxe d'habitation :

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV

a. Par le conseil municipal

Cotisation foncière des entreprises :

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire
- b. Base minimum
- c. Locaux industriels
- d. Autres allocations

- a. Par la loi
- b. Par la loi
- c. Par la loi (autres)
- d. Bases dégrevées hors locaux vacants
- e. Bases dégrevées majo THS

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national	départemental			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	49,60	124,00	5,33000	118,67
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	55,19	137,98	11,00000	126,98
Taxe d'habitation (TH)	23,88	19,74	59,70	4,12000	55,58
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	26,86	>>>	53,72	3,93000	49,79

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

>>>

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

>>>

- a. Tx moy. 75% départemental
- b. Taux maximum de la majo

>>>

6.3. MAJORIZATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :

a. National	37,28
b. Communal	45,58

Taux maximum :

a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	////
b. Taux maximum de la majoration spéciale	////

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

9,18
>>>